

Qualités requises

Profil des élèves intégrant cette formation



1 Apprécier la variété des tâches :

Vous aimez travailler avec différents matériaux : (verre, plastiques, vinyles, métal).

2 Être polyvalent :

Vous êtes prêts à accomplir de multiples mises en œuvre dans des domaines variés sans vouloir en privilégier aucun.

3 Le goût pour l'art et la culture :

Vous êtes curieux de votre environnement, notamment dans les domaines de la publicité et de l'architecture.

4 L'informatique et l'infographie:

Vous appréciez le travail sur des logiciels de traitement et du texte.

ET après le CAP

Que faire après un CAP MES

INSERTION PRO

Le Diplôme du CAP est un diplôme professionnel qui permet de se présenter sur le marché du travail.

BAC PRO

Avec un bon dossier, une poursuite d'études est envisageable

Ex : Bac Pro Artisanat et Métiers d'Art option Métiers de l'Enseigne et de la Signalétique possible dans l'UFA. Vous intégrez alors la 1ère Bac Pro

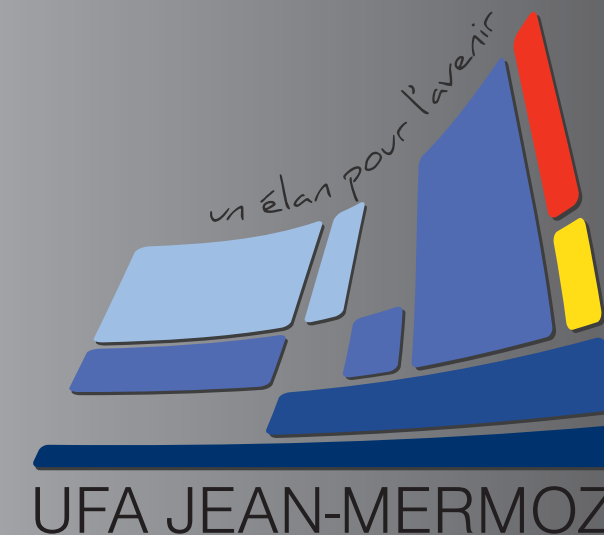
MENTION COMPLÉMENTAIRE

Il est également possible de compléter sa formation avec une mention complémentaire en 1 an.

CONTACT

UFA Jean-Mermoz
53 rue du docteur Hurst
68300 Saint Louis
03-89-70-22-71

Coordonnateur Pédagogique
NAMUR Marc : marc.namur@ac-strasbourg.fr



CAP

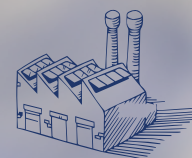
Métiers de l'Enseigne et de la Signalétique



Bon à savoir :

Cette formation vous intrigue ?

Demandez à votre collège une immersion dans la section !



Une formation par alternance



Accès à la formation:

La candidature à cette formation s'effectue en fin de 3ème.

L'élève doit être volontaire et motivé à apprendre un métier en 2 ans par alternance.



Missions :

Le titulaire du CAP maîtrise tous les procédés et techniques de création des enseignes à caractère informatif, publicitaire ou ornemental.

Il réalise le découpage, la configuration, l'assemblage. C'est un agent polyvalent, habile pour travailler le métal, PVC et les matériaux composites. L'installation de ses réalisations fait aussi partie de ses activités.

Ce professionnel doit savoir organiser son poste de travail, définir et respecter l'ordre des opérations. L'autonomie dont il dispose implique une bonne connaissance et une application stricte des consignes de sécurité, notamment lors des interventions sur l'installation.

